

Exposition Industrielle Provinciale.

Nous empruntons de la *Minerve* les observations suivantes sur sujet de cette exposition. Il va sans dire que nous donnons notre entière approbation aux remarques de notre confrère de Montréal. Comme lui, nous avons eu occasion de nous convaincre que comme toujours, on s'occupait fort peu de rendre justice aux Canadiens-Français. Il suffit d'avoir visité les salles d'exposition à Montréal et de jeter un coup d'œil sur la liste des prix pour être persuadé que les contributions de nos compatriotes n'ont pas eues, comme disent nos concitoyens anglais, un *fair trial*. Mais nous savons aussi que ce déni de justice, ne doit pas être reproché aux commissaires ou aux juges du district de Montréal seuls, mais encore aux juges du district de Québec qui ont, ou refusé de se rendre à Montréal, ou n'y sont pas demeurés le temps nécessaire pour veiller aux intérêts des habitants du district de Québec. Voici les remarques de la *Minerve* :

“ Nous avons promis de revenir sur le sujet et nous avons plusieurs raisons pour nous engager à accomplir notre promesse. On a fait des reproches aux Canadiens-français, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez contribué à l'exposition ; nous avons voulu prendre sur nous de repousser ce reproche et de démontrer son peu de fondement. Pour commencer, nous avons fait voir que les découvertes les plus récentes, les plus précieuses, tout à fait canadiennes, et inconnues ailleurs ont été faites par des Canadiens-français, sans nier que les autres origines ont peut-être proportionnellement fourni plus en ce qui concerne les choses d'ornement et le perfectionnement des objets depuis longtemps en usage dans tous les pays, comme les meubles de ménage, par exemple. Mais qu'est-ce qui a pu frapper l'œil d'un étranger dans ce qu'ils ont produit ? Rien que nous sachions, à part les minéraux de M. Logan ; et dans cette partie même les objets les plus précieux sont apportés par des Canadiens-français. Ces derniers ont produit en moins grande quantité ! mais encore une fois, tous les objets particuliers au pays viennent d'eux, et c'est la partie la plus intéressante pour l'exposition universelle. Qu'on ait fait des tapis, des haches, des chandelles, des chaises, des couchettes, des voitures, des tables, etc., d'une grande perfection, c'est bel et bon, mais après tout, ce ne sont que des imitations qui occuperont ailleurs un rang inférieur pour la plupart. Mais en serait-il ainsi de l'huile de marsouin préparée par M. Têtu, de la Rivière-Ouelle ? en serait-il du cuir de ce même animal aussi préparé par M. Têtu, par un procédé inconnu jusqu'ici sur la face du globe ? En serait-il ainsi du canon Larochelle ? En serait-il ainsi de la machine à presser et à trancher les livres, inventée par M. O. Beauchemin, relieur de cette cité ? Nous devons dire en passant que la valeur de cette invention n'a pas été bien comprise, et elle n'a probablement pas attiré l'attention des juges, parcequ'elle n'était pas montée sur du bois précieux et d'un travail bien fini et bien éclatant. Cependant M. Beauchemin n'exhibait cet objet que pour faire comprendre son utilité et sa supériorité sur toutes les machines à trancher en usage ici. Cette machine est un essai, c'est la première de ce genre, et elle était en usage dans la boutique de M. Beauchemin, quand nous lui avons suggéré de l'envoyer à l'exposition. Voilà pourquoi le bois n'était pas

d'un travail bien perfectionné, mais le prix de l'invention était une chose à considérer. Ses avantages ont été si bien compris par un relieur de Boston, qu'il est allé de suite chez M. Beauchemin, pour en prendre la description par écrit, afin d'en faire faire pour son usage. Comme machine nouvelle et unique dans les salles de l'exposition, il nous semble que la presse à trancher de M. Beauchemin devait mériter quelque chose de plus qu'un coup d'œil indifférent. — Nous pourrions en dire presque autant du moulin de M. Dubois, pour battre, vanner et moudre tout à la fois, ou battre et vanner seulement quand on le veut. M. Dubois est un homme sans moyen qui n'a pas même d'outils à volonté, et par conséquent son moulin est d'un travail grossier, mais le principe sur laquelle il est construit doit avoir un mérite et un mérite plus grand que la confection d'une belle “ cage à oiseaux ” qui a obtenu un prix de quinze chelins ! Une autre découverte récente qui est susceptible d'avoir une grande valeur par la suite pour la province, est celle de la tourbe combustible, par le Dr. Boutillier, de St. Hyacinthe. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cet article n'a pas été oublié par les juges, non plus que les différentes espèces d'ocre envoyé des diverses parties du Bas-Canada.

“ A Dieu ne plaise que nous voulions faire des mauvaises difficultés aux juges, nous savons que leurs devoirs étaient ardens et qu'il leur était difficile de ne pas se tromper, mais nous devons dire notre pensée ; et nous sommes tenu de l'exprimer d'autant plus fortement que la presse anglaise a semblé se faire un système de n'apprécier et de ne prononcer que ce qui était anglais. Comme cette presse est la seule qui soit comprise en Angleterre, elle aurait dû montrer plus d'impartialité. Dans leurs appréciations, c'est à peine si nos confrères ont condescendu jusqu'à nommer un nom Canadien-français. Qu'on lise ces journaux, et on croira que c'est une affaire toute anglaise. C'est peut-être sans mauvaise volonté, mais la chose est si générale, qu'elle paraît être concertée. Notre confrère du *Transcript*, par exemple, après avoir justement vanté les magnifiques peintures de MM. Arthur et Ramsay, et de M. Kreighoff ; les meubles de MM. Reid et Meakins, ceux de MM. Hilton et Baird ; les voitures de Wright et McLean, de M. O'Meara et de M. Suurin, a oublié de mentionner le nom de M. Ed. Gingras. Après avoir fait mention honorable des manufactures de MM. Dickson et Barber, des haches excellentes de M. Shaw de Toronto ; après avoir parlé du prix accordé à MM. Willock et Fitts pour biscuits, ajoute : “ il y a un autre article qui a attiré quelque attention, c'est le cuir de mar- “ sovin ; ” mais au lieu de nommer M. Têtu comme étant l'inventeur et l'exposant d'un article aussi précieux, comme il avait fait dans les cas précédents, il se contente de dire ; *made below Quebec*, “ fait en bas de Québec. ” Le nom de l'inventeur lui importe peu, c'est un nom Canadien. Cependant il s'empresse d'ajouter : “ à propos de cuir, nous ne devons pas oublier de mentionner que M. Dangerfield a produit d'excellents spécimens de chaussures de dames et de messieurs. ”

“ Après avoir dit que les savons et les chandelles de MM. Mathewson ne sont nullement inférieurs aux articles de ce genre que l'on importe des autres pays ; après avoir parlé avantageusement des pèles exhibés par M. Ladd et des charrues de M. A. Fleck, il en vient aux ouvrages à l'aiguille ; et il